

BStGer BH.2008.21 vom 7. April 2009

Bundesstrafgericht, 2009-04-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BH.2008.21

FR: TPF BH.2008.21 du 7 avril 2009

IT: TPF BH.2008.21 del 7 aprile 2009

Regeste

Caution (art. 53 PPF), disjonction de la procédure (art. 105bis al. 2 PPF), accès au dossier (art. 116 PPF)

Erwägungen

E. 1

A la suite du retrait de la plainte, la procédure est rayée du rôle.

E. 2

Un émolument de Fr. 200.-- est mis à la charge du plaignant.

Bellinzone, le 7 avril 2009

Au nom de la Ire Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le président:

La greffière:

Distribution

- Me Antoine Eigenmann, avocat - Ministère public de la Confédération

Indication des voies de recours Dans les 30 jours qui suivent leur notification, les arrêts de la Ire Cour des plaintes relatifs aux mesures de contrainte sont sujets à recours devant le Tribunal fédéral (art. 79 et 100 al. 1 de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral; LTF). La procédure est réglée par les art. 90 ss LTF. Le recours ne suspend l'exécution de l'arrêt attaqué que si le juge instructeur l'ordonne (art. 103 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.